



ATELIER DU COMITE CONSULTATIF DU SERVICE PUBLIC DE GEOTHERMIE

PRIX DE LA CHALEUR

Séance du 15 février 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt deux, le quinze février, à dix-huit heures, le Comité consultatif du service public de géothermie s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Fresnes, sur la proposition de Madame la Maire, et de son Président, Monsieur Régis Oberhauser, dans le cadre d'un atelier spécifique, élargi à toutes celles et ceux qui ont souhaité y participer, pour évoquer les récentes évolutions du prix de la chaleur, liée notamment au contexte gazier.

Etaient présents : Mme Chavanon, Maire de Fresnes ; M. Oberhauser, Président du comité ; Mme Guin et Mme Cortesi représentant l'administration de la Ville ; M. Nogue et M. Ta, représentant la société Sofrège ; Mme Huard et Mme Schwartz, représentant la société SERMET ; M. Guérin (Les Hauts de Fresnes) ; M. Fourmaux (Résidence Cœur de Ville) ; M. Casalis, Mme Blanc et M. Maurice (La Peupleraie) ; M. Manat (Le Clos de la Garenne) ; M. Soutif et M. Renault (Carré des écrivains) ; M. Carlier (Saint Eloi) ; M. Lunven (La Ferme) ; Mme Simana (Verlaine) ; M. Carlier et Mme Cohen (Saint-Eloi), Mme Amossé, M. Genolini et M. Giovagnoli (Villa des Roses) ; M. Daubigney (Urban Grey) ; Mme Droin (Les Tilleuls, Cerisaie) ; M. Maury (Le Prieuré) ; M. Vallée (Le Magellan) ; Mme Clauss (Fresnes Les Près) ; M. Quiles et M. Gasparian (Gardenia)

I. INTRODUCTION

M. Oberhauser ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'importance des réunions du Comité Consultatif du Service Public de Géothermie. Celles-ci permettent, en effet, de dresser, de manière collective, le bilan et d'étudier les actualités qui traversent le réseau de chaleur et son devenir. Mis en place pour associer les abonné.es et les usager.es à la conduite du service public, le CCSPG doit ainsi permettre l'évaluation de sa performance, tout en respectant les orientations fixées par la ville : lutter contre la pollution en ville, d'une part, et contre la précarité énergétique, d'autre part.

M. Oberhauser évoque également le récent rapport de la Cour des Comptes relatif aux réseaux de chaleur, et la manière dont celui-ci valorise leur performance environnementale et économique, au regard d'autres solutions énergétiques. Il rappelle également que le réseau de chaleur fresnois

permet d'éviter l'équivalent d'environ 8000 voitures en CO2, et contribue ainsi à limiter les effets de la pollution au sein d'une ville crucifiée sur deux autoroutes majeures.

M. Oberhauser indique que le choix de la géothermie a été fait à Fresnes dès le milieu des années 1980 pour valoriser une énergie renouvelable et locale abondante en sous-sol. Une politique volontariste a très tôt été menée et s'est inscrite dans un processus de transition énergétique fondé sur un nouveau modèle plus durable et plus économique face aux enjeux d'évolution des prix ; d'approvisionnement en énergie ; et de respect de l'environnement.

Aujourd'hui, l'actualité met en lumière les prémices d'une crise énergétique nouvelle, qui pourrait, d'après les prévisions, être d'ampleur similaire à celles connues dans les années 1970, lors du premier choc pétrolier. Afin d'y faire face collectivement et pour répondre aux interrogations des abonnés et des usagers, la Ville a proposé la tenue d'une session extraordinaire de son CCSPG, sous la forme d'atelier participatif ouvert à tous et toutes, avec pour thème principal l'impact des augmentations du prix du gaz dans le coût de la chaleur à Fresnes.

M. Oberhauser indique qu'une présentation spécifique exposée par M. Ta de la société Sofrège permettra d'expliquer ces hausses, ainsi que leur conséquence sur la facture d'énergie. Consciente du poids que représentent ces augmentations sur les foyers fresnois, la Ville a très tôt sollicité son assistant à maîtrise d'ouvrage, Sermet, afin qu'il conduise les études nécessaires permettant d'analyser le plus finement possible ces différentes augmentations. M. Oberhauser rappelle, à ce titre, que le bureau d'études accompagne la Ville dans le contrôle de la délégation de service public (DSP) mis en place depuis 2010. Ce suivi concerne, notamment, la qualité du service, sa tarification et son développement.

II. ORDRE DU JOUR

M. Oberhauser indique l'ordre du jour de l'atelier :

- Contexte gazier
- Structuration de la facture
- Impact du gaz sur le prix de la chaleur
- Echanges

III. PRESENTATION

Monsieur Ta annonce les différents points qui seront abordés durant la présentation. Un document spécifique est fourni en annexe.

IV. ECHANGES

- **Sur les pourcentages d'augmentation du prix des énergies**

M. Giovagnoli (Villa des Roses) indique que la Sofrège, dans son courrier aux abonnés, évoque une augmentation de 48 % sur une solution 100% gaz. Il précise que ce pourcentage semble très éloigné de celui indiqué sur la courbe du PEG dans la présentation déroulée par M. TA. Aussi, M. Giovaneli demande des précisions quant à cette différence.

M. Nogue (Sofrège) répond que le graphique représentant la courbe du PEG (Point d'Échange Gazier) – qui connaît une augmentation historique – présente le prix brut de la molécule de gaz. Il ne tient dès lors pas compte des frais annexes. L'augmentation de 48 % évoquée concerne les Tarifs Réglementés de Vente (TRV). Si l'on prend comme référence le marché libre, l'augmentation avoisinerait les 70 %.

M. Giovagnoli (Villa des Roses) indique pourtant que la communication faite aux abonnés évoque une augmentation de l'ordre de 34 % avec bouclier tarifaire, et de 48% sans bouclier tarifaire.

M. Nogue (Sofrège) répond que les 48 % reposent en effet sur les Tarifs Réglementés de Vente. Si l'on y ajoute le bouclier tarifaire proposé par le Gouvernement, l'augmentation redescend à 34 %. A l'inverse, en prenant comme valeur de référence non plus les Tarifs Réglementés de Vente mais le PEG, c'est-à-dire le prix du gaz sur le marché libre, le pourcentage d'augmentation devrait peu ou prou atteindre les 70 %.

M. Giovagnoli (Villa des Roses) répond que l'augmentation des prix qui intéresse les abonnés et usagers du réseau est celle qu'ils et elles vont subir. Il demande si cette augmentation sera de l'ordre de 70 %, comme à l'instant évoqué.

Mme Huard (Sermet) répond que la Sofrège et la Ville, accompagnée de son AMO, souhaitent expliquer l'impact de cette augmentation du prix du gaz sur la facture. Elle indique que les comparatifs proposés portent sur la solution réseau de chaleur par géothermie au regard d'une solution 100% gaz. Ainsi, la Sofrège évoque d'une part les TRV et d'autre part le PEG dans le but de dresser deux hypothèses : la première est celle du réseau de chaleur comparée à la seconde, réseau de gaz.

M. Genolini (Villa des Roses) demande pourquoi la Sofrège ne donne-t-elle pas le prix du gaz tel qu'elle le paye.

M. Nogue (Sofrège) répond que le prix indiqué dans la présentation correspond à celui auquel la Sofrège a acheté son gaz.

M. Guérin (Hauts de Fresnes) indique que d'après les calculs effectués au sein de sa résidence, le prix du MGWh aura subi une augmentation de 274 % entre décembre 2020 et décembre 2021.

M. Giovagnoli (Villa des Roses) ajoute que les pourcentages d'évolution des prix tels qu'indiqués dans la communication émanant de Sofrège et tels que présentés sur la courbe du PEG ne correspondent pas. Il souhaite obtenir davantage d'explications.

Mme Huard (Sermet) indique que la communication adressée par la Sofrège s'appuyait sur une première estimation très généraliste au logement moyen, et qu'il convient, aujourd'hui, de présenter des chiffres plus précis qui concernent le réseau de Fresnes, tenant compte de toutes ses particularités locales. Elle conclut que c'est ce qui explique les écarts entre les premières données proposées dans la communication envoyée précédemment par la Sofrège, et celles figurant dans la présentation de ce jour.

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) rappelle qu'il s'agit d'un exercice difficile dès lors qu'il est nécessaire de comparer des factures par logement moyen, et que les pourcentages d'évolution ne seront pas les mêmes pour tous. Il précise que la Ville a tout à fait conscience de l'impact de cette hausse - bien que limitée par la part de géothermie - et de son poids dans le portefeuille des copropriétés, et de l'ensemble des ménages plus largement. M. Oberhauser indique également qu'il est important de replacer le contexte afin de mieux appréhender ces différentes augmentations. Ces éléments de comparaison et d'anticipation permettront de développer collectivement une stratégie pour répondre aux difficultés économiques que posent ces augmentations. Il rappelle également le rôle des syndicats qui doivent accompagner les copropriétés dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ces derniers doivent s'impliquer davantage pour les aider face aux difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées.

M. Manat (Clos de la Garenne) indique, à ce titre, que les copropriétés qui seraient tentées, sous l'influence de leur syndic, par un passage au gaz doivent être bien informées et ne pas oublier qu'en quittant le réseau de chaleur, elles devront récupérer l'entretien des chaudières, les abonnements, et tous les contrats de conduite de chauffe (P3, P3R). Tout ceci représente un coût important.

M. Giovagnoli (Villa des Roses) évoque, entre 2020 et 2021, une augmentation de 18,6%. Il indique que les chiffres présentés sont inexacts et ne correspondent pas à la réalité vécue. Il précise que, pour la Villa des Roses, la facture de 18 735 euros en 2020, passe à 25 225 euros en 2021. Il indique, à cet égard, que les montants sont colossaux au regard du budget de la résidence. Il précise également que le R1 représente 33 % de la facture globale. Celui-ci est d'autant plus pondéré parce que le gaz ne représente que 37% du mix énergétique. Dès lors, l'augmentation ne devrait porter que sur une petite partie de la facture ; les montants atteints restent ainsi incompréhensibles.

M. Nogue (Sofrège) répond que chaque année, la Sofrège transmet dans le cadre du bilan annuel d'activité, l'ensemble des données financières et techniques. Il propose que l'ensemble des documents, factures comprises, soit transmis aux abonnés qui le demandent. Il propose également que celles et ceux qui le souhaitent puisse intégrer les différents comités (CCSPG et CC SPL).

M. Giovagnoli (Villa des Roses) indique qu'il souhaite connaître les augmentations exactes du prix du gaz.

Madame Huard (Sermet) répond que l'augmentation du prix du gaz est précisément notée dans la présentation. Il s'agit de la courbe du PEG. Elle ajoute que, selon le contrat du particulier, l'augmentation variera. En effet, un particulier dispose de différentes manières d'acheter son gaz ;

selon le contrat, la part molécule et la part abonnement varient. Aujourd'hui, un chiffre précis et global ne peut pas être donné ; il dépendra du type de contrat souscrit. C'est en ce sens que des moyennes sont proposées dans la présentation. En revanche, la Sofrège pourra fournir les données brutes à celles et ceux qui souhaitent en disposer. Aujourd'hui la Ville et la Sofrège ont souhaité démontrer la manière dont le réseau de chaleur permet de limiter effectivement l'impact de la hausse du gaz. Cette limitation reste bien entendu relative dès lors que le réseau ne saurait être alimenté à 100% de géothermie. Pour autant, elle n'en demeure pas moins bien réelle. Madame Huard ajoute que cette hausse brutale du prix du gaz a pris de court l'ensemble de la filière qui cherche, aujourd'hui, des solutions collectives permettant de garantir une plus grande stabilité. Toutefois, ces solutions devront nécessairement être trouvées sur le plan national, par le Gouvernement, seul acteur en mesure de conduire le changement.

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) propose qu'un atelier spécifique ait lieu afin de revoir collectivement ces chiffres et ces calculs. Il ajoute que la ville est adhérente de l'Amorce, dont elle suit les travaux, et que par son intermédiaire, la dimension du lobbying existe. Il soumet également l'idée d'une action collective à conduire auprès des pouvoirs publics, sous forme de lettre ouverte par exemple.

- **Sur la cogénération**

Plusieurs questions de différents abonnés et usagers concernent la cogénération :

- Quel est le principe de la cogénération ?

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) indique qu'il s'agit d'un dispositif autorisé par les pouvoirs publics dans les années 90 en vue de limiter les effets du contre-choc pétrolier qui avait rendu les réseaux de chaleur moins compétitifs. Il s'agit ainsi de brûler du gaz pour produire de l'électricité achetée par EDF à prix abondé. Ceci explique les fortes augmentations du prix sur la part cogénération. À partir de 2023, la cogénération ne sera toutefois plus autorisée ajoute M. Oberhauser.

- Les reventes d'électricité ne devraient-elles pas compenser les augmentations du prix du gaz ?

Madame Huard (Sermet) indique que les coûts supérieurs de gaz ont été, en effet, compensés pour partie par les coûts supérieurs de l'électricité. Toutefois, il convient de rappeler que, sur le réseau fresnois, une part importante de gaz est brûlée uniquement pour fournir de la chaleur aux abonnés.

- Si l'on regarde le R1 pour le mois de décembre, peut-on faire le constat que la cogénération chauffe davantage les résidences que la géothermie ?

Madame Huard (Sermet) indique que la majorité de la production au sein du réseau est constituée de géothermie. Elle ajoute que ce mix énergétique est contractuel ; dès lors que la Sofrège utilise, dans le mix, davantage de gaz que de géothermie, les abonnés continueront à payer une majorité de géothermie, dont les tarifs ne pèsent que très peu au regard du prix des

autres énergies. Pour rappel, 62 % de la production correspond à la géothermie. *A contrario* le gaz - dont la part est bien moins importante dans la production, mais dont le prix est beaucoup plus élevé aujourd'hui - pèse davantage sur la facture. Cela légitime d'autant plus l'utilisation de la géothermie.

- **Sur la fiscalité**

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) indique que dès lors que le prix du gaz augmente, la TVA augmente également ; ce phénomène alimente les caisses de l'État. Par ailleurs, si le taux de la TVA est à 5.5 % sur le réseau, grâce à un apport de plus de 50% d'énergie renouvelable, en revanche, le gaz lui est acheté sur le marché avec une TVA à 20%.

M. Manat (Clos de la Garenne) indique que la facture, d'un montant de 432 000 euros pour 2020, atteignait les 586 000 euros en 2021. Il précise qu'en partant des consommations de l'an passé, le coût envisagé pour 2022 s'élèverait à 62 1967 euros pour la partie R1, et à 22 6293 euros, pour le R2 ; ce qui constitue une augmentation de 46 % par rapport à l'année dernière, et de 93,5 % sur deux ans. Par ailleurs, M. Manat ajoute que la collectivité dispose elle aussi de bâtiment raccordé, et subira donc également les mêmes augmentations. Il interroge dès lors la répercussion de ces surcoûts sur les habitants via l'imposition. Pour finir, il questionne les solutions qui pourraient être collectivement trouvées en vue de limiter l'effet de ces augmentations ; auprès des pouvoirs publics d'une part, mais également auprès des fournisseurs d'énergie, et de la Sofrège en particulier, d'autre part.

Sur la question du report des augmentations subies par la ville sur les Fresnois, **M. Oberhauser (Ville de Fresnes)** indique qu'elles ne sont pas prévues. Il rappelle l'exonération complète de la taxe d'habitation pour fin 2023 et, concernant la taxe foncière, indique qu'aucun projet d'évolution des taux fixés par loi de finances n'est envisagé. Une piste à travers cette question de la fiscalité pourrait être de se demander comment l'État peut participer à limiter ces augmentations.

M. Manat (Clos de la Garenne) réaffirme que les fournisseurs d'énergie doivent également y prendre part et participer ainsi au bouclier.

M. Giovagnoli (Villa des Roses) revient sur la baisse de la taxe d'habitation précédemment évoquée et indique que l'économie réalisée par les ménages ne devrait pas être compensée par d'autres dépenses inutiles.

Madame Chavanon (Maire de Fresnes) répond qu'il n'est en aucun cas question d'une telle compensation. Elle rappelle les obligations de chacun, en matière de suivi notamment, et précise, comme souligné précédemment, que les Tarifs Réglementés de Vente ne sont aujourd'hui applicables qu'aux particuliers. Fournisseurs et copropriétés ne peuvent dès lors y accéder. Ainsi, la Ville achète son gaz au sein d'un groupement, le SIGEIF, qui ne peut lui non plus bénéficier de ces TRV. Au même titre que les copropriétés fresnois, la Ville subit donc de plein fouet le marché dérégulé. Madame la Maire rappelle que si la partie gaz est en quantité minime, elle est en revanche très forte en prix. Elle ajoute que le gouvernement devrait prendre sa part, en abaissant par exemple, la TVA, mais indique que la Ville n'envisage pas de répercuter ces dépenses nouvelles sur les impôts.

M. Vallée (Le Magellan) propose de solliciter le député pour que celui-ci présente une baisse de la TVA.

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) partage également l'idée d'une action qui pourrait être menée collectivement auprès des pouvoirs publics afin de limiter les variations du prix des énergies.

- **Mix énergétique et développement du réseau de chaleur**

M. Maurice (La Peupleraie) demande si une solution ne pourrait pas être trouvée en consommant moins de gaz et davantage de géothermie.

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) répond qu'en 2019, le Conseil Municipal a adopté le Schéma Directeur de son réseau de chaleur – étude stratégique permettant d'anticiper les grandes évolutions à horizon 2030. Après un an et demi de travail collectif aux côtés du CCSPG et de la CCSP, le plan d'actions du Schéma Directeur a été engagé selon trois phases :

- En premier lieu, l'optimisation du réseau avec étude hydraulique et mise en place de la supervision ;
- Ensuite, la mise en place d'un travail prospectif permettant d'identifier et d'analyser les éventuels potentiels de développement reposant sur d'autres sources d'énergies renouvelable ;
- Enfin, la mise en place d'une étude de faisabilité pour une nouvelle géothermie profonde.

Cette dernière piste est en ce moment travaillée avec l'idée d'atteindre 75% d'énergie renouvelable en vue d'amortir encore un peu plus les augmentations, par le raccordement de 100% des logements collectifs.

Madame Huard (Sermet) indique que la diminution maximum de la part gaz dans le mix permettra en effet de limiter la dépendance à l'égard des énergies fossiles, et ainsi les variations tarifaires. Elle précise que les études conduites aujourd'hui à Fresnes, et plus largement sur le plan national, vont dans ce sens. Elle ajoute enfin que pour y parvenir, des subventions étatiques en faveur du développement des EnR et des réseaux de chaleur sont nécessaires.

Mme Clauss (Fresnes Les Près) demande quelles sont les échéances prévues pour augmenter ce taux d'EnR.

Madame Huard (Sermet) indique que la Ville n'est qu'au début du travail qui permettra la mise en œuvre d'un nouveau projet industriel avec le délégataire, et **M. Oberhauser** indique un horizon à deux ou trois ans pour être productif.

Au-delà des subventions évoquées, **une question porte sur le financement de ce projet.**

Madame Huard (Sermet) indique que le processus sera identique au premier projet, sur le modèle de la Délégation de Service Public (DSP). Dans ce cadre, c'est un opérateur privé qui

effectue les emprunts nécessaires, au-delà des subventions versées, à la mise en œuvre du projet.

Une seconde question porte sur les investissements à réaliser et demande si ces derniers seront supportés par les usagers actuels ou, *a posteriori*, par les nouveaux abonnés et usagers du réseau. Autrement dit, le prix est-il insusceptible d'évoluer ? Par ailleurs, il est demandé si les augmentations du prix de la chaleur servent aujourd'hui de réserve de fonds pour amortir les futurs investissements prévus.

Madame Chavanon (Maire de Fresnes) indique que le modèle suivi sera celui d'une DSP au sein de laquelle les usagers payent le service (consommations et les investissements). Elle précise que les usagers payent, au fil des années, dès lors qu'ils sont raccordés. Elle ajoute qu'aucune réserve n'est prévue ; les provisions sont strictement illégales.

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) propose la mise en place d'un atelier spécifique avec abonnés et usagers du réseau sur ces questions. Il suggère également que le rapport du schéma directeur soit adressé à l'ensemble des participants. Il rappelle que la projection d'évolution du prix de la chaleur a été acceptée collectivement lors de l'adoption du schéma directeur, par le CCSPG. Elle correspond à 3 euros sur la durée de la DSP actuelle. M. Oberhauser précise qu'il conviendra de tenir compte des subventions déduites et d'un effet de vase communicant avec moins de dépenses pour le gaz et plus de dépenses d'investissement.

- **Sur les rénovations énergétiques et thermiques des bâtiments**

Mme Clauss (Fresnes Les Près) indique que ces fortes augmentations du prix des énergies vont venir limiter la capacité des copropriétés à entreprendre des travaux d'amélioration thermiques et énergétiques de leurs bâtiments ; ce qui aurait pourtant permis de produire un effet vertueux.

Madame Chavanon (Maire de Fresnes) partage la remarque et indique que le décret tertiaire oblige les collectivités à rénover et isoler leurs bâtiments de plus de 1000m². Au regard de l'ensemble des bâtiments publics, des choix – importants - devront être faits. Elle souligne également l'antagonisme de la situation voulant que plus le prix des énergies augmente, plus les réhabilitations sont nécessaires pour y faire face. Dès lors, des dispositions doivent être prises afin d'enclencher à nouveau ce cercle vertueux.

M. Maurice (La Peupleraie) ajoute que la meilleure économie, c'est l'énergie qui n'est pas consommée. Il met en évidence le ravalement qui doit être réalisé au sein de La Peupleraie et suggère à la Ville de mettre en place une communication spécifique relative aux démarches d'isolation et de rénovations énergétiques, qui pourra permettre de mieux informer particuliers et copropriétés.

Madame Chavanon (Maire de Fresnes) accepte la proposition et précise qu'un travail devra être mené pour mettre à jour systématiquement les nouvelles aides en faveur de ces rénovations. Elle ajoute que la Ville se tient également disponible pour intervenir au sein des copropriétés, comme cela a été le cas aux côtés de la Région Île-de-France lors de la mise en œuvre des rénovations

énergétiques au sein du Clos de la Garenne. Elle précise que la Métropole propose également des fonds pouvant aider les copropriétés à se réhabiliter. Enfin, Madame la Maire indique que la Ville propose un point Info-énergie, avec un conseiller spécifique en mairie pour accompagner les particuliers.

M. Vallée (Le Magellan) indique que la crise était prévisible, et que les anticipations auraient dû intervenir plus tôt.

Madame Chavanon (Maire de Fresnes) répond qu'un grand plan de rénovation énergétique a été lancé sur la commune, et que beaucoup d'investissements ont déjà été réalisés en ce sens.

V. CONCLUSION

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) émet les propositions suivantes :

- un atelier « bilan d'activités »
- un atelier à la fin du printemps sur l'avenir du réseau
- un atelier sur les rénovations énergétiques : dispositifs d'accompagnements et leviers possibles avec retour d'expérience du Clos de la garenne
- sur la question du lobbying : proposition d'un manifeste sur la marchandisation des énergies avec lettre au Député.

M. Giovagnoli (Villa des Roses) rappelle abonnés et usagers à leurs droits et obligations. À ce titre, il souhaite, en vertu du droit de regard, disposer des chiffres exacts, afin de faire la lumière sur les augmentations. Il propose également la création d'un collectif des usagers de la géothermie afin d'engager des négociations tripartites entre la mairie, la Sofrège et les usagers.

M. Oberhauser (Ville de Fresnes) répond que l'ensemble des documents et éléments bruts seront envoyés afin que les contrôles puissent être réalisés. Il ajoute que le collectif évoqué existe déjà aujourd'hui. Il s'agit du Comité Consultatif du Service Public de Géothermie (CCSPG), précédemment évoqué. Celui-ci est ouvert à toutes celles et ceux qui souhaitent y participer. Une information sera à nouveau envoyée et disponible sur le site Internet de la Ville.

Madame Chavanon (Maire de Fresnes) conclut la séance et remercie l'ensemble des participants ; abonnés et usagers présents, Sofrège, Sermet, ainsi que les services de la Ville pour le travail mené.

La séance est levée à 20h00.

Fait à Fresnes, le 01 mars 2022



Le Président,